

AFFRONTONS L'URGENCE CLIMATIQUE !

Contributions à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle métropolitain Loire Angers

LE CONSTAT

Les effets des décisions prises ces 20 dernières années par nos gouvernants internationaux, nationaux et locaux ne suffisent pas à préserver la vie de l'espèce humaine en bonne santé partout sur notre planète et pour tous – riches et pauvres.

Il y a urgence à revoir nos manières de décider et d'agir, nous devons être plus efficaces et consacrer plus de moyens à la transition écologique, et en priorité sur les 2 principales sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) responsables du changement climatique et de la pollution de l'air sur notre territoire :

1/ Les transports et déplacements routiers – 1ers consommateurs d'énergie du territoire (37%), 1er émetteur de GES (39%), 1er agent de pollution de l'air

2/ Les logements – 2èmes consommateurs d'énergie du territoire (28%) et 1er émetteur de GES (18%), 2ème agent de pollution de l'air.

Ensemble, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ont décidé d'élaborer une stratégie locale commune de lutte et d'adaptation au changement climatique : **un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Par ce PCAET, nous devons **accepter, collectivement, d'acquitter le prix de la transition et de l'adaptation de nos modes de vie pour DEMAIN éviter de payer au prix fort** ce qui n'aura pu être évité et pour qu'APRES-DEMAIN, la douceur angevine reste une réalité.

ON FAIT QUOI ?

« La meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas... »

1/ On diminue les besoins de déplacements en voiture individuelle, partout et pour tous

→ **Organisation et aménagement du territoire :**

- **Concentrer les emplois de proximité, commerces, services** (notamment de santé) **dans des « pôles » rénovés**, attractifs, facilement accessibles autrement qu'en voiture – concentration rendant économiquement pertinente une desserte par des offres alternatives ;
- **Aménager des espaces dédiés aux piétons, vélos**, navettes ou transports collectifs, au sein des polarités, centres-bourgs, zones d'activités et vers ces polarités et zones d'activités.

→ **Développement des offres alternatives à la voiture individuelle :**

- **Élaborer un Plan de mobilité durable, concerté, à la bonne échelle, celle des déplacements quotidiens des habitants, déclinés en 7 programmes – et on mutualise au maximum les moyens :**

- . Un plan de développement de l'offre de transport collectifs – bus, trains, navettes
- . Un plan vélo - développement de voies et stationnements cyclables continus et sécurisés
- . Un plan piéton – notamment pour les scolaires
- . Un plan d'accompagnement des entreprises pour les trajets domicile-travail ET des initiatives privées (covoiturage, transport solidaire, etc.)
- . Un plan d'éducation, d'information, d'accompagnement au changement
- . Un programme de remplacement de la flotte automobile des collectivités (GNV) et d'équipement en vélos électriques – pour mobiliser par l'exemplarité des collectivités locales

2/ On rénove massivement les bâtiments existants pour réduire la consommation énergétique

→ Financement :

Orienter en priorité les financements dédiés au logement vers la rénovation au lieu de la construction neuve; poursuivre et amplifier les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, développer des prêts bonifiés, subventions, avec certaines cibles prioritaires. Ex : logements des personnes âgées, co-propriétés fragiles.

→ Accompagnement :

Créer un service public de la rénovation énergétique pour augmenter le nombre de bénéficiaires des aides qui y ont droit mais ne les sollicitent pas faute de conseils et d'accompagnement technique.

3/ On préserve le foncier agricole pour l'alimentation et le stockage de carbone ET on renforce le végétal en ville, dans les bourgs, les zones d'activités

→ Réglementation :

Adopter des réglementations adaptées (SCOT, PLUi) et des Plans tels que les Plans alimentaires territoriaux, des plans de re-perméabilisation des sols, etc.

→ Accompagnement :

Encourager les pratiques les plus performantes pour le stockage de carbone dans le sol, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de GES, le stockage de l'eau de pluie.

4/ On produit de l'énergie renouvelable

→ Financement :

- . **Proposer des plans d'investissement dans l'énergie solaire aux propriétaires de grandes surfaces industrielles et commerciales**, pris en charge par ALTER Energie ;
- . **Financer des plans d'ombrage couverts de panneaux solaires pour les parkings publics.**

ON S'ORGANISE COMMENT ?

1/ On organise un pilotage politique et technique du PCAET performant et légitime

2/ On mobilise des moyens humains et financiers pour garantir l'engagement des habitants et des acteurs publics et privés – ex : portail d'assistance unique, visite de conseillers en économie sociale et environnementale dans les foyers, etc.

3/ On adopte une stratégie de financement

. On accroît les financements publics dédiés par redéploiement des ressources existantes et on investit de nouvelles ressources :

- on crée une plateforme de l'ensemble des financeurs publics et privés de la rénovation énergétique et de la production d'énergie renouvelable
- on organise une mobilisation de l'épargne locale à grande échelle pour proposer des financements alternatifs et/ou participatifs.